

1^{re} CONVOCATION

Montréal, le 4 mars 2020

***Aux présidentes et aux présidents
des syndicats affiliés à la FEESP-CSN***

Objet : Convocation au Conseil fédéral FEESP-CSN 2020

Camarades,

Par la présente, vous êtes convoqués au conseil fédéral de la FEESP-CSN qui se tiendra :

DATES : 5, 6 et 7 mai 2020

HEURE : Début de la réunion à 10 h le 5 mai

INSCRIPTIONS : À compter de 8 h le 5 mai

ENDROIT : **Hôtel Universel Centre de congrès
de Rivière-du-Loup**
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5S4

Afin de faciliter la planification de vos déplacements, nous vous informons que l'ordre du jour prévoit la fin de nos travaux vers 13 h le jeudi 7 mai. Cela pourrait toutefois différer selon le déroulement des débats.

Hébergement à l'Hôtel Universel

Le tarif de base du bloc de chambres est de 101 \$ + taxes et varie selon la catégorie de la chambre et l'occupation.

Réservations : **1 800 265-0072**

Numéro de bloc : **786031**

N'attendez pas pour réserver!

...verso

Les points suivants seront, entre autres, à l'ordre du jour :

- Rapport du comité exécutif
- États financiers de 24 mois au 31 décembre 2019
- Camp Vol d'été Leucan-CSN
- Négociation du secteur public
- Rapport du Comité *ad hoc* sur la rémunération des membres du comité exécutif de la FEESP
- Congrès de la CSN
- 100^e anniversaire de la CSN
- Questions de privilège et syndicats en conflit
- Élections aux comités :
 - condition féminine (présidence, membre du bureau fédéral)
 - condition féminine (substitut)
 - formation et vie syndicale (substitut)
 - surveillance (substitut)

Au cours des prochaines semaines, nous ferons parvenir **aux trésorières et aux trésoriers** la 2^e convocation à laquelle sera jointe la lettre de créance. Nous vous rappelons l'importance d'inscrire votre délégation à l'avance en nous faisant parvenir cette lettre de créance dans les délais indiqués, et ce, afin de faciliter votre accueil le 5 mai, lors de votre inscription. Nous précisons que vous devrez avoir payé les *per capita* et les redevances du mois de **février 2020** pour avoir droit à une **délégation officielle**. Veuillez noter qu'aucune entente de paiement ne sera conclue sur place. Un syndicat qui n'est pas en règle portera le statut conditionnel et ses délégués n'auront ni droit de parole ni droit de vote.

Nous rappelons aux syndicats de 70 membres cotisants et moins qu'une aide financière est offerte pour participer au conseil fédéral. Les modalités pour en faire la demande vous parviendront avec la 2^e convocation.

Nous espérons avoir la chance de vous croiser en mai prochain à Rivière-du-Loup!

Nous vous transmettons nos salutations syndicales.



Nathalie Arguin
Présidente

NA/al

N.B. : Nous vous rappelons que la FEESP-CSN encourage une représentation équitable des femmes dans votre délégation.

p. j. : Procès-verbal du Conseil fédéral des 1^{er}, 2 et 3 mai 2019 – apportez-le au conseil, nous ne distribuerons pas de copies sur place.